

*Nous sommes là pour vous aider*



# Demande d'évaluation de rachat de trimestre(s) pour la retraite au titre des

- années d'études supérieures
- années civiles validées pour moins de 4 trimestres

Cette notice a été réalisée  
pour vous aider à compléter  
votre demande.

- **Pour nous contacter :**  
Vous désirez des informations complémentaires,  
Vous souhaitez nous rencontrer,
- appelez-nous au numéro unique 39 60
  - connectez-vous sur le site [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

**39 60** 24h/24 - 7 jours sur 7  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile, composer le **09 71 10 39 60**



14136\*01

Réf. S 5127 - 09/2010

## ► Informations pratiques

**2 possibilités de versement** pour la retraite vous sont proposées lorsque vous n'avez pas cotisé suffisamment. Ces versements vous permettent d'augmenter votre durée d'assurance et ainsi d'améliorer votre retraite du régime général. Cette demande d'évaluation vous permettra de connaître le montant des versements que vous pourriez effectuer. Elle ne vous engage à rien dans l'immédiat.

Pour cela, vous devez :

- être âgé(e) de 20 ans à 64 ans,
- ne pas être retraité(e) du régime général.

Ces versements pour la retraite consistent à racheter des trimestres correspondant à :

- vos années d'études supérieures,
- vos années incomplètes c'est-à-dire celles validées pour moins de 4 trimestres.

Vous ne pouvez demander à racheter **en totalité que 12 trimestres d'assurance**.

## ► Versement pour vos années d'études supérieures

Vos études doivent avoir été effectuées dans des établissements d'enseignement supérieur, écoles techniques supérieures, grandes écoles ou classes préparatoires...

Vous devez avoir obtenu un diplôme ou avoir eu la qualité d'élève d'une grande école ou classe préparatoire.

Les périodes d'études supérieures sont également prises en compte si elles ont permis d'obtenir un diplôme équivalent délivré par un Etat membre de l'Union Européenne, par un Etat de l'Espace Economique Européen (Islande, Liechtenstein, Norvège), en Suisse, ou encore dans un Etat lié à la France par une convention internationale de Sécurité sociale.

Ce versement pour la retraite du régime général peut intervenir dès lors que le premier régime français d'affiliation à l'assurance vieillesse après vos études a été le régime général et qu'au moins 1 trimestre d'assurance figure à votre compte.

Si, après l'obtention de votre diplôme, vous avez été affilié en premier lieu à un autre régime que le régime général d'assurance vieillesse, vous devez alors vous adresser à ce régime.

## ► Versement pour vos années incomplètes

**Vous pouvez racheter au titre des années qui ne sont pas validées par 4 trimestres.**

Ce versement pour la retraite peut intervenir dès lors que vous étiez affilié(e) à l'assurance vieillesse du régime général durant ces années et que votre relevé de carrière porte trace, pour les années considérées, d'un report de salaire ou de la validation d'au moins 1 trimestre d'assurance.

## ► Versement pour la retraite et départ en retraite avant 60 ans

**Important** : le versement pour la retraite n'est pas pris en compte pour l'examen des conditions d'ouverture du droit à une retraite avant 60 ans.

## ► Barème des versements pour l'année 2010

Nous vous communiquons ci-dessous, à titre indicatif, le barème des versements pour l'année 2010 pour vous aider à prendre votre décision.

Ce barème varie en fonction de l'âge avec un coût minimum et un coût maximum qui sont déterminés à partir des revenus d'activité et de l'option choisie.

Versement pour 1 trimestre, en euros, avec prise en compte pour la retraite				
Âge en 2010	Option au titre du taux seul		Option au titre du taux et de la durée d'assurance	
	Coût minimum	Coût maximum	Coût minimum	Coût maximum
20	1 057	1 409	1 566	2 089
21	1 078	1 437	1 597	2 129
22	1 099	1 465	1 628	2 171
23	1 120	1 494	1 660	2 214
24	1 170	1 559	1 733	2 311
25	1 220	1 627	1 808	2 410
26	1 271	1 695	1 884	2 512
27	1 323	1 764	1 961	2 615
28	1 376	1 835	2 039	2 719
29	1 430	1 906	2 119	2 825
30	1 484	1 979	2 199	2 932
31	1 539	2 052	2 280	3 041
32	1 594	2 126	2 362	3 150
33	1 650	2 200	2 445	3 260
34	1 706	2 274	2 528	3 371
35	1 762	2 350	2 611	3 482
36	1 820	2 426	2 697	3 595
37	1 877	2 503	2 782	3 709
38	1 934	2 579	2 866	3 821
39	1 991	2 655	2 950	3 934
40	2 048	2 731	3 035	4 047
41	2 106	2 808	3 121	4 162
42	2 165	2 887	3 209	4 278
43	2 224	2 965	3 296	4 394
44	2 283	3 044	3 383	4 511
45	2 343	3 124	3 473	4 630
46	2 404	3 205	3 562	4 749
47	2 464	3 285	3 651	4 868
48	2 523	3 365	3 740	4 986
49	2 583	3 444	3 828	5 104
50	2 643	3 524	3 917	5 223
51	2 703	3 605	4 006	5 342
52	2 764	3 686	4 097	5 462
53	2 823	3 764	4 183	5 577
54	2 880	3 840	4 268	5 691
55	2 935	3 914	4 350	5 800
56	2 989	3 986	4 430	5 907
57	3 044	4 058	4 510	6 014
58	3 098	4 130	4 591	6 121
59	3 152	4 203	4 672	6 229
60	3 205	4 273	4 749	6 332
61	3 125	4 166	4 630	6 174
62	3 045	4 059	4 512	6 015
63	2 965	3 953	4 393	5 857
64	2 885	3 846	4 274	5 699

## ► Justificatifs à joindre

### ■ Vous devez fournir une photocopie lisible de :

Si vous êtes de nationalité française, ou ressortissant(e) de l'Union européenne\*, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Norvège ou de la Suisse



votre carte d'identité, ou passeport, ou toute autre pièce justificative d'état civil et de nationalité

Si vous êtes de nationalité étrangère



toute pièce justifiant de votre état civil et de la régularité de votre séjour, en cours de validité : titre de séjour ou récépissé de votre demande

Si vous avez déclaré avoir eu ou élevé des enfants



votre livret de famille tenu à jour ou un extrait d'acte de naissance des enfants

Si vous élevez ou si vous avez élevé un ou plusieurs enfants handicapés



complétez la rubrique page 1 de la demande. Pour les justificatifs à fournir, nous vous contacterons.

Pour les enfants recueillis



la décision de justice vous confiant l'enfant

Si vous demandez à effectuer un versement pour vos années d'études supérieures



votre diplôme de l'enseignement supérieur ou un justificatif de votre admission dans une grande école ou classe préparatoire

#### \* Liste des pays de l'Union européenne

Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède

## ► Pour nous contacter :

**Vous désirez des informations complémentaires,  
Vous souhaitez nous rencontrer,**

► appelez-nous au numéro unique 39 60

► connectez-vous sur le site [www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

Le numéro unique de l'Assurance Retraite,

**39 60**

**24h/24 - 7 jours sur 7  
prix d'un appel local  
depuis un poste fixe**

Pour appeler depuis l'étranger, d'une box ou d'un mobile, composer le **09 71 10 39 60**

1<sup>ère</sup> intervention le :

**Important : merci de remplir ce formulaire en noir, en lettres majuscules et avec les accents.**

**Précisez-nous, à titre indicatif, à quelle date vous envisagez de demander votre retraite**

date choisie **0,1**

Cette précision nous est nécessaire pour mieux répondre à votre demande d'évaluation mais ne vaut pas demande de retraite.

**Votre identité**

Madame       Mademoiselle       Monsieur

Votre nom (de naissance) : .....

Votre nom d'épouse (s'il y a lieu) : .....

Si vous portez un autre nom, indiquez-le : .....

Vos prénoms (soulignez votre prénom courant) : .....

Votre date de naissance :       Votre nationalité : .....

Commune de naissance : ..... Département : ..... Pays : .....  
 (indiquez l'arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille)

Téléphone (pour nous permettre de vous contacter en cas de nécessité) :

Votre adresse : .....

Code postal :       Commune : ..... Pays : .....

Votre n° de Sécurité Sociale :

**Vos enfants et ceux que vous avez élevés**

Mentionnez tous les enfants : les vôtres, ceux de votre conjoint ou de votre (vos) précédent(s) conjoint(s), les enfants recueillis, adoptés y compris les enfants mort-nés ou décédés.

Nom de naissance*	Prénom	Lien de parenté	Date de naissance	Date de décès	Période durant laquelle vous avez élevé cet enfant	
					Date de naissance ou Date d'adoption ou Date de prise en charge	Date de fin de prise en charge ou au plus tard Date du 16 <sup>e</sup> anniversaire
.....	.....	.....	.....	.....	du .....	au .....
.....	.....	.....	.....	.....	du .....	au .....
.....	.....	.....	.....	.....	du .....	au .....
.....	.....	.....	.....	.....	du .....	au .....

\* Si vous manquez de place, complétez cette liste sur une feuille blanche que vous joindrez à cette demande.

**Vous avez ou avez eu à votre charge 1 ou plusieurs enfants gravement handicapés**

Une majoration de trimestres peut vous être accordée sous certaines conditions.

- Vous élevez ou avez élevé un ou plusieurs enfants atteints d'une incapacité d'au moins 80 % donnant droit à l'une des allocations suivantes : l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et son complément, l'allocation d'éducation spéciale et son complément, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé et la prestation de compensation du handicap, l'allocation spéciale aux mineurs grands infirmes, l'allocation d'éducation spécialisée des mineurs infirmes, l'allocation des mineurs handicapés. **oui  non**

Si oui, préciser l'allocation dont il s'agit : .....

- Percevez-vous ou avez-vous perçu personnellement cette allocation ? **oui  non**

Voir au verso

### Vos ressources perçues en France et/ou à l'étranger

Si vous avez perçu, pour les 4 années civiles indiquées ci-dessous, des salaires et/ou des revenus professionnels non salariaux, vous devez nous indiquer leurs montants bruts.

Montants annuels bruts	2006	2007	2008	2009
Salaires ou gains assimilés	€	€	€	€
Revenus professionnels non salariaux	€	€	€	€

Complétez la/les rubrique(s) se rapportant à votre situation

### Versement au titre de vos années d'études supérieures

Avez-vous cotisé à un régime de retraite obligatoire français ou étranger durant vos années d'études ?  oui  non

Si oui, indiquez-nous : - dans quel pays : .....

- durant quelles périodes : du ..... au .....  
du ..... au .....

Dans quel pays avez-vous effectué vos études supérieures ?

France  étranger  précisez le pays : .....

Précisez ci-dessous les périodes de scolarité que vous souhaitez racheter :

Noms et adresses des établissements dans lesquels vous avez effectué vos études supérieures et diplômes obtenus	Périodes de scolarité que vous souhaitez racheter
..... ..... .....	du ..... au .....
..... ..... .....	du ..... au .....
..... ..... .....	du ..... au .....

### Versement au titre de vos années incomplètes

Etiez-vous affilié(e) au régime général de sécurité sociale pour les années que vous souhaitez racheter ?  oui  non

Précisez ci-dessous les années civiles non validées par 4 trimestres que vous souhaitez racheter :

Année	.....	Année	.....	Année	.....	Année	.....
Année	.....	Année	.....	Année	.....	Année	.....
Année	.....	Année	.....	Année	.....	Année	.....

### J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur cette demande.

Je m'engage :

- à faciliter toute enquête pour les vérifier,
- à vous faire connaître toute modification de ma situation.

Je reconnais être informé(e) qu'une vérification de l'exactitude de mes déclarations et de l'authenticité des documents produits à l'appui de ma demande, peut être effectuée dans le cadre de l'exercice du droit de communication prévu par les articles L.114-19 à L.114-21 du code de la Sécurité Sociale.

Fait à : ..... Le .....  
.....

Votre signature :

La loi n° 78.17 du 6 janvier 1978 modifiée vous garantit un droit d'accès et de rectification pour les données que nous enregistrons à partir de vos réponses.

La loi rend passible d'amende et/ou d'emprisonnement quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir des avantages indus (art. L114-13 du code de la Sécurité Sociale, arts 313-1, 313-3, 433-19, 441-1 et 441-7 du code pénal).

En outre, l'inexactitude, le caractère incomplet des déclarations ou l'absence de déclaration d'un changement de situation ayant abouti au versement de prestations indues, peut faire l'objet d'une pénalité financière en application de l'article L114-17 du code de la Sécurité Sociale.

**Pour que votre dossier soit complet, vous devez obligatoirement joindre les pièces justificatives indiquées dans la notice jointe.**